

Commune de Chantesse
CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 5 OCTOBRE 2016
A 20 H 30
Compte-rendu de séance

Présents : Isabelle Oriol, René Guinard, Daniel Martin, Nathalie Bessoud, Marie-Laure Gambirasio, Martine Durris, Denis Lacchio, Bruno Essertier

Absents : Marie-Hélène Fontaine, Stéphane Béchu (excusés), Olivier Pevet

Madame Fontaine a donné procuration à Madame Oriol.

Monsieur Denis Lacchio a été élu secrétaire.

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2016

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2016.

2- Délibération pour le transfert du budget du CCAS sur le budget principal

Suite à la dissolution du CCAS prononcé par délibération du Conseil Municipal en date du 2 décembre 2015, Madame le Maire propose à l'assemblée :

- de reporter au budget primitif 2016 de la commune l'excédent de fonctionnement du CCAS 2015 d'un montant de 108.88 €
- d'affecter cette somme de 108.88 € en recettes d'investissement au compte 1068 résultats affectés du budget primitif 2016 de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

3- Délibération pour la décision modificative du budget pour le FPIC 2015 et 2016

Madame le Maire propose à l'assemblée d'effectuer le virement de crédits suivant au budget primitif 2016.

Section de fonctionnement

Dépenses

Compte

022 - Dépenses imprévues
- 750.00 €

Compte

73925 - Fonds péréquation intercommunaux
+ 750.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

4- Délibération pour les subventions aux associations

Après discussion, Madame le Maire propose à l'assemblée de voter le montant des subventions communales 2016 ainsi :

ACCA Chasse	200 €
Comité des fêtes	200 €
Société de pêche	100 €
Espace Nature Isère	100 €
Club de l'âge d'or	200 €
Ass Sportive Chantesse	200 €
Téléthon	300 €
Ass défense grêle	200 €
Amicale.com	300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Les associations pour pouvoir bénéficier de cette subvention doivent produire un bilan financier et le compte rendu de leur assemblée générale.
Le Conseil Municipal souhaite que l'an prochain, soit demandé aux associations le nombre d'adhérents habitants Chantesse.

5- Délibération pour la décision modificative des frais liés à la succession maison Grenier

Madame le Maire informe l'assemblée qu'afin de pouvoir régler les frais concernant la succession Grenier, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant :

Investissement	
Dépenses - compte 2313	Dépenses - compte 2115
- 50 000.00 €	+ 50 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

6- Questions diverses

Carte communale

Suite à l'appel d'offres non fructueux de mai 2016, plusieurs cabinets d'urbanisme ont été contactés pour l'élaboration de la carte communale.
Nous ferons appel au CAUE pour analyser les propositions.

Séance close à 22h00